Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215601089-20260417-20260404-DE

Commune de

LARRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 17 avril à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Larré dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Camille LE CLAIRE, Maire.

Nombre de Conseillers	
en exercice	15
présents	14
votants	14

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2026

PRESENTS : Mesdames LE CLAIRE, DELBOS, HUMBERT, RENOU, LABAT, BELLINI, LERNER
MM. FIEVEZ, NICOLAS, JAFFRELOT, GUENIOT, PETIT, LOCICERO, DARCEL

ABSENTS : Mme HONORE donne pouvoir à Mme DELBOS

Madame Agathe RENOU a été nommée secrétaire.

2026-04-04 *Vote du Compte Financier Unique (budget annexe : La Locomotive)*

Mme DELBOS, adjointe aux finances, présente son Compte Financier Unique 2025 concernant le budget annexe « La Locomotive » :

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le CFU 2025 pour le bâtiment « La Locomotive » qui laisse apparaître un déficit de 62.086,78 € en section d'investissement et un excédent de 13.870,72 € en section de fonctionnement, soit un déficit global de clôture de 48.216,06 €

Pour copie conforme
Le Maire,
Camille LE CLAIRE

MAIRIE DE LARRE
56 (Morbihan)